

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)  
Date d'émission: 10/27/2025 Date de révision: 10/27/2025

Remplace la fiche: 12/13/2021 Version: 5.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	CFS-SP SIL
Code du produit	BU Fire Protection

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur	Service établissant la fiche technique
Hilti (Canada) Corp. 2201 Bristol Circle Suite 700 CA L6H 0J8 Oakville, Ontario Canada T +1905 8139200 1-800-363-4458 toll free, F +1 905 813 9009 <a href="mailto:ca-sales@hilti.com">ca-sales@hilti.com</a>	Hilti AG Feldkircher Strasse FL 9494 Schaan Liechtenstein T +423 234 2111 <a href="mailto:product.compliance-fire.protection@hilti.com">product.compliance-fire.protection@hilti.com</a>

#### 1.5. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Emergency CONTACT (24-Hour-Number) GBK/Infotrac ID 101022 (USA domestic) 1 800 535 5053 or international (001) 352 323 3500
------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350	Peut provoquer le cancer
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

#### 2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

##### Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Danger

Mentions de danger (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS CA)

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Calcium	-	N° CAS: 1317-65-3	40 – 60	Non classé
butane-2-one-O,O',O"--(méthylsilylidyne)trioxime	-	N° CAS: 22984-54-9	1 – 2,5	Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 Sens. Cut. 1, H317
Vinyltris(methylethylketoxime)silane	butane-2-one-O,O',O"--(vinylsilylidyne)trioxime / vinyltris(butanone-2 oxime)silane	N° CAS: 2224-33-1	0,1 – 1	Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317 TSOC ER 2, H373
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime 2-butanoneoxime / 2-butanone-oxime / butanone oxime / butanoneoxime / éthylméthylcétoxime	N° CAS: 96-29-7	0,1 – 1	Liq. Inflam. 4, H227 Tox. Aiguë 3 (Voie orale), H301 Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317 Canc. 1B, H350 TSOC EU 1, H370 STOT SE 3, H336 TSOC ER 2, H373

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Premiers soins après contact avec la peau	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	Aucun(es) dans des conditions normales.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitements symptomatiques.
----------------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Moyens d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle, Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Garder sous clef.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage

1,5 – 25 °C

Matériaux d'emballage

Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Calcium (1317-65-3)

Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Limestone (Calcium carbonate)
-----------	-------------------------------

OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
---------	----------------------



# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Calcium carbonate (Limestone (Marble))
VEMP	10 mg/m <sup>3</sup> Td
Notations et remarques	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Calcium carbonate (incl. Limestone, Marble)
OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup> Total dust 3 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction
OEL STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)
OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)
OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Limestone (calcium carbonate)
OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Indications complémentaires	Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Protection obligatoire des voies respiratoires.

Protection des mains:				
Porter des gants de protection. Convient pour les travaux de courte durée ou comme protection contre les éclaboussures : Gants en caoutchouc nitrile (> 0,2 mm). En cas d'exposition répétée ou prolongée :				
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	1 (> 10 minutes)	>0,4	

Protection oculaire:		
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité		

Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	

Protection respiratoire:		
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant la pulvérisation. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.		
Appareil	Type de filtre	Condition
	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	

#### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Pâteux.
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

pH	Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	> 35 °C
Point d'éclair	> 93 °C Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	≈ 435 °C Ininflammable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,3 g/cm³
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	72,84 g/l EPA method 24
---------------	-------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Non établi.
Possibilité de réactions dangereuses	Non établi.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

#### Calcium (1317-65-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

#### Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2009 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)	
DL50 orale rat	2463 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
DL50 orale rat	2326 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 orale	930 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 1000 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, 24 h, Lapin, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
DL50 voie cutanée	> 1000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4,83 mg/l air (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	20 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé
Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	Aucun(es) dans des conditions normales.

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé.

Calcium (1317-65-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> (rainbow trout))
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> (Water flea))
CE50 72h - Algues [1]	289 mg/l <i>Desmodesmus subspicatus</i> (green algae)
NOEC chronique algues	75 mg/l

Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)	
CL50 - Poisson [1]	1011,11 mg/l (96 h, Pisces, Eau douce (non salée), Read-across)
CE50 - Crustacés [1]	241,08 mg/l (OCDE 202 : <i>Daphnia sp.</i> , essai d'immobilisation immédiate, 48 h, <i>Daphnia sp.</i> , Eau douce (non salée), Read-across)
CE50 72h - Algues [1]	19,19 mg/l (Algae, Eau douce (non salée), Read-across, Taux de croissance)

butane-2-one-O,O',O"--(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 972,34 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, <i>Oryzias latipes</i> , Système semi-statique, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	231,84 mg/l (OCDE 202 : <i>Daphnia sp.</i> , essai d'immobilisation immédiate, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
CEr50 algues	(OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, <i>Oryzias latipes</i> , Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	201 mg/l (OCDE 202 : <i>Daphnia sp.</i> , essai d'immobilisation immédiate, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Locomotion)
CEr50 algues	11,8 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, <i>Selenastrum capricornutum</i> , Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

CFS-SP SIL	
Persistante et dégradabilité	Non établi.
Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)	
Non rapidement dégradable	
Persistante et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)

Non rapidement dégradable

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	---

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)

Non rapidement dégradable

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Intrinsèquement biodégradable.
------------------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

CFS-SP SIL

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
------------------------------	--

BCF - Autres organismes aquatiques [1]	364,8 l/kg (BCFBF v3.01, Valeur estimative, Poids frais)
--	--

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	10,19 (Valeur estimative, KOWWIN)
--	-----------------------------------

butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
------------------------------	--

BCF - Poisson [1]	0,5 – 5,8 (6 semaine(s), Cyprinus carpio, Système à courant, Valeur expérimentale)
-------------------	--

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,36 (Valeur expérimentale)
--	-----------------------------

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
------------------------------	--

BCF - Poisson [1]	0,5 – 5,8 (OCDE 305, 42 jour(s), Cyprinus carpio, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
-------------------	---

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,63 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117)
--	--

### 12.4. Mobilité dans le sol

Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)

Ecologie - sol	Adsorption au sol.
----------------	--------------------

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	5,773 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
---	---

butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)

Ecologie - sol	Adsorption au sol.
----------------	--------------------

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	5,481 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)
---	---

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)

Tension superficielle	30,29 mN/m (16 °C)
-----------------------	--------------------

Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
----------------	--------------------------

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,55 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
---	---



# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### TMD

Non applicable

#### DOT

Non applicable

#### IMDG

Non applicable

#### IATA

Non applicable



# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

CFS-SP SIL	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

Calcium (1317-65-3)
---------------------

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)
--

Vinyltris(methylethylketoxime)silane (2224-33-1)
--

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

butane-2-one-O,O',O''-(méthylsilylidyne)trioxime (22984-54-9)
---

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)
--

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	10-27-2025
Date de révision	10-27-2025
Remplace la fiche	12-13-2021

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
		Modifié	SOR/2015-17, Hazardous Products Regulations (HPR)

Sources des données

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations

Aucun(e).

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H350	Peut provoquer le cancer
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes:	
ACGIH	Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
EN	Norme européenne
CED	Catalogue européen des déchets
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé

# CFS-SP SIL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Abréviations et acronymes:	
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TWA	Moyenne pondérée en temps
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
UFI	Identifiant unique de formulation

SDS\_CA\_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.